

DROIT AU LOGEMENT

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre d'une collaboration entre la Coordination asile.ge et la Law Clinic de l'Université de Genève en mai 2022. Elles s'adressent aux mineur·es non accompagné·es et aux jeunes adultes non accompagné·es vivant à Genève. Elles ont pour but d'informer de certains droits, de manière simple afin de les rendre accessibles à toutes et à tous. Pour plus d'informations et de détails, tu peux consulter la brochure sur les droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées de la Law Clinic.

Principes

Si tu es en procédure d'asile, tu es en principe logé·e dans un foyer de logement collectif. Le logement doit être adapté à tes besoins et tu dois pouvoir t'y sentir en sécurité. Dans certains cas, tu peux demander à être logé·e dans une famille ou un logement individuel, mais sans aucune garantie.

Si tu es en sans statut légal et si tu es mineur·e, les autorités ont une obligation de t'héberger dans un logement adapté. Si tu es majeur·e, tu as droit à certaines prestations minimales qui comprennent un lieu pour dormir. En revanche, pour obtenir ces prestations, tu dois t'annoncer aux autorités cantonales. Selon ta situation, cela peut conduire à ton expulsion du territoire suisse. Si tu obtiens un permis B, un permis F ou un permis F-réfugié·e, l'Hospice général continue à te loger aussi longtemps que tu en as besoin mais va t'encourager à chercher un logement de ton côté.

En tant que personne LGBTQ+, tu as droit à une protection particulière. C'est donc important de pouvoir en parler avec une personne adulte à qui tu fais confiance.

Personnes qui travaillent dans les foyers

Les foyers sont gérés par des équipes composées :

- d'assistant·es sociaux et sociales en intervention collective (ASIC) qui développent des activités au sein des centres d'hébergement collectif en lien avec des associations et la commune. Tu peux t'adresser aux ASIC pour tout ce qui concerne la vie ensemble et les questions de voisinage.
- d'intendant·es sociaux et sociales de proximité (IS) qui s'occupent prioritairement des aspects techniques et de la sécurité des lieux. Tu peux t'adresser aux intendant·es sociaux et sociales pour tout ce qui concerne les bâtiments (porte, fenêtre, WC, cuisine, mobilier, etc...)
- d'agent·es de sécurité, notamment la nuit.

Les infirmiers et infirmières du Programme Santé Migrants assurent des permanences régulières. Tu peux t'adresser aux infirmiers et infirmières pour toutes les questions en lien avec ta santé. Si c'est nécessaire d'aller consulter ton ou ta médecin, ils ou elles te le diront.

DROIT AU LOGEMENT



Vie privée dans les foyers

Tu as en principe accès à une armoire qui ferme à clé pour mettre tes affaires personnelles en sécurité.

Les personnes qui te rendent visite peuvent être fouillées. Les agent-es de sécurité ont le droit de fouiller ta chambre et tes affaires, même sans raison particulière. En revanche, la police n'a pas le droit d'entrer dans ta chambre si tu ne donnes pas ton autorisation ou si la police n'a pas l'autorisation d'un tribunal ou du Ministère public. Les agent-es de sécurité et les autres adultes travaillant dans le foyer ne peuvent pas donner cette autorisation à ta place.

Trouver un logement à Genève

C'est très difficile de trouver un logement à Genève pas trop cher et les délais d'attente sont souvent très longs.

L'Hospice général peut te proposer un appartement individuel sous certaines conditions, notamment si tu es autonome.

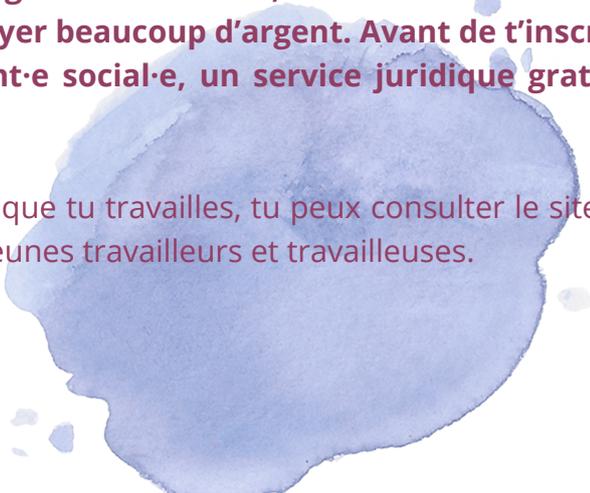
Tu peux aussi être logé-e chez des particuliers qui souhaitent accueillir des personnes réfugiées. L'Hospice général pourra te renseigner sur cette possibilité et t'aider dans la démarche. Il y a notamment le « programme famille d'accueil ».

Tu peux aussi chercher un logement de ton côté, en t'inscrivant dans les régies publiques (<https://www.fidp.ch/images/fichiers/inscription/Formulaire-demande-de-logement.pdf>).

Tu peux créer une alerte sur des sites de recherche de logement (par exemple immobilier.ch). Dans ce cas, il faut préparer ton dossier en avance. Ton assistant-e social-e peut t'aider dans cette démarche.

⚠ Attention : méfie-toi des sites qui te proposent de l'aide contre rémunération, c'est en général une arnaque. Si tu t'inscris pour ce genre de services, même en cochant simplement une petite case, tu peux être obligé-e de payer beaucoup d'argent. Avant de t'inscrire sur des sites, renseigne-toi auprès de ton assistant-e social-e, un service juridique gratuit ou une personne de confiance.

Si tu es en formation ou en apprentissage ou que tu travailles, tu peux consulter le site AGLAE qui répertorie les logements pour étudiant-es et jeunes travailleurs et travailleuses.



DROIT AU LOGEMENT

Ressources et adresses

AGLAE – Association Genevoise pour le logement des Apprentis et Etudiants : <https://aglae.ch/>

ADRET, logement intergénérationnel : www.adretlancy.ch/fr/Logements-pour-etudiants.htm

Secrétariat des Fondations immobilières de droit public / SFIDP :

Rue Gourgas 23bis, 1205 Genève

tél. : +4122 328 12 24

www.fidp.ch

Gérance immobilière municipale / GIM :

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève

tél. : +4122 418 34 05

Asile LGBT :

Rue de la Navigation 36, Pâquis

tél. : +4176 663 78 29

<https://asile-lgbt.ch/>

Asloca-Genève :

Rue du Lac 12 (3e étage), Eaux-Vives

tél. : +4122 716 18 00

<https://www.asloca.ch/geneve/>



